

UNE ORGANISATION RÉGIONALE POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ATTENTES



L'URSSAF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

18,35/20

c'est la note obtenue
par les Urssaf Provence-
Alpes-Côte d'Azur en
matière de réponse aux appels

58 %

de délais accordés
aux entreprises en difficulté

1021

collaborateurs

34

millions d'euros
redressés dans le cadre
de la lutte contre le travail illégal

25 milliards

d'euros ont été collectés

Les sommes collectées par le réseau des
Urssaf sont reversées le jour même aux
caisses de protection sociale.

Elles sont destinées, notamment, à financer
les prestations offertes par le régime
général :

remboursement des soins médicaux,
versement des indemnités accidents du
travail, prestations famille et retraite ...

96 %

des cotisations
des employeurs sont réglées
de manière dématérialisée

Pour en savoir



www.paca.urssaf.fr



3957

(0,118 € TTC / mn)

< Édito >



Dominique Clément
Directeur de l'Urssaf
Provence-Alpes-Côte
d'Azur

La création de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur : une évolution du réseau des Urssaf pour répondre aux enjeux de demain.

La création des Urssaf régionales était l'un des chantiers les plus ambitieux du Contrat d'Objectifs et de Gestion conclu entre l'Acoss, la caisse nationale des Urssaf, et l'Etat pour la période 2010-2013.

Il aura ainsi fallu quelques années de concertation et d'investissement pour mettre en place une nouvelle gouvernance, plus efficiente, visant à renforcer la qualité du service offert à nos cotisants et nos partenaires, sans disparité de traitement sur l'ensemble du territoire et adaptée aux attentes de chacun.

Je me suis tout particulièrement investi pour que soient confiés aux départements le pilotage voire la coordination de missions régionales, afin que l'ancrage territorial reste fort et que chacun trouve sa place dans cette nouvelle organisation.

Avec plus de 1000 collaborateurs, c'est une Urssaf résolument engagée dans une démarche globale de qualité qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2014 et qui mobilisera toutes ses énergies pour mener à bien ses missions.

L'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra la stratégie de simplification vers les cotisants et maintiendra un dialogue constructif avec ses partenaires économiques et sociaux.



► Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une nouvelle identité pour une nouvelle entité

La création de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le processus national d'évolution progressive du réseau. Au 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des organismes est regroupé en 22 Urssaf régionales. Ce processus se traduit par l'adoption d'une identité visuelle afin de porter l'ambition d'un réseau consolidé, cohérent et lisible.



UNE NOUVELLE ORGANISATION AU BÉNÉFICE DE NOS PARTENAIRES ET COTISANTS

Privilégier une relation de proximité

La nouvelle organisation de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur s'articule autour de deux niveaux géographiques complémentaires

- le siège régional situé à Marseille, assure le pilotage stratégique, la gestion budgétaire et la politique de ressources humaines de l'organisme,
- les sites départementaux sont maintenus, ils poursuivent leur mission de recouvrement et accueillent, dans une relation de proximité, tous les cotisants : consultation du dossier et réponse à toute question concernant le compte.

Des règles de gouvernance renouvelées permettent dans une approche équilibrée de réaffirmer le rôle majeur exercé par les partenaires sociaux

- le Conseil d'Administration régional dispose de l'ensemble des pouvoirs de gestion,
- les Conseils départementaux ainsi que les Instances Départementales d'Instructions des Recours Amiables (IDIRA) exercent leur action en s'appuyant sur leur connaissance des situations locales.

Une offre de service renforcée

La création de l'Urssaf régionale constitue une réelle avancée pour nos cotisants dans la mesure où elle permet d'offrir, quel que soit le point d'accueil, un même niveau d'information. Avec la création d'un fichier unique, nos conseillers sont en capacité de consulter l'ensemble des dossiers et de répondre de manière personnalisée à toutes les questions.



Renforcer notre coeur de métier et proposer un service évolutif

Pour vous, la création de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur est la garantie d'un service évolutif apportant en tous points du territoire régional un même niveau d'expertise, une continuité de service renforcée et des pratiques harmonisées.

Notre nouvelle organisation qui se traduit notamment par un regroupement des moyens et un renforcement du pilotage permet d'exercer notre coeur de métier avec une plus grande exigence de performance et d'équité :

- une collecte et une redistribution juste et rapide des ressources de la protection sociale,
- la sécurisation de la gestion de trésorerie,
- l'intensification du contrôle et de la lutte contre le travail illégal,
- l'élargissement de nos missions de recouvrement et de contrôle pour le compte de tiers (RSI, Unédic ...).

Aujourd'hui comme demain, le coeur de métier de l'Urssaf consiste à assurer et sécuriser le financement de la protection sociale, élément clé de la pérennité de notre système de solidarité nationale. Au-delà nous devons améliorer notre efficacité et la qualité du service rendu à nos partenaires et usagers.

La création de l'Urssaf régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur est la dimension la plus adaptée pour répondre à ces objectifs.

Accompagner efficacement les entreprises

L'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur assure un pilotage à l'échelon régional, en synergie avec l'organisation de nos partenaires, permettant de rendre plus efficace la démarche d'accompagnement des entreprises sur l'ensemble du territoire. Des moyens sont déployés au profit de la détection des entreprises en difficulté.

En matière de sécurisation juridique, l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur développe des actions de prévention dans une démarche globale et homogène en direction des porteurs de projets, des professions libérales et chefs d'entreprises aux moments clés de leur activité.

L'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une gamme de services visant à simplifier les formalités des employeurs et des travailleurs indépendants. Une plateforme dédiée accompagne les utilisateurs des services dématérialisés.



Développer l'expertise

La dimension régionale de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur lui permet de renforcer les compétences et les expertises de ses collaborateurs notamment dans des domaines comme :

- l'analyse statistique

L'activité de recouvrement des cotisations et contributions sociales conduit à la collecte de données relatives à la situation socio économique du territoire. L'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé un pôle d'experts en matière d'analyses statistiques qui suit les tendances relatives à l'emploi et donc la situation économique de la région. Elle édite chaque trimestre une publication intitulée StatUr à destination des décideurs, des médias et des partenaires.

- la lutte contre la fraude

Le pilotage de la lutte contre la fraude est désormais assuré en région par des pôles d'experts issus du contrôle. La professionnalisation des actions, des méthodes et des outils donnent aujourd'hui des résultats tangibles. Ainsi, la qualité de ciblage du risque a permis une forte progression du taux de redressement pour l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE QUI S'EXERCE À DEUX NIVEAUX

Au plan régional le Conseil d'administration

Mission

La nouvelle Urssaf s'appuie sur un Conseil d'administration de 20 membres disposant de l'ensemble des pouvoirs de gestion définis par le code de la Sécurité sociale.

A ce titre, le Conseil vote les budgets de la gestion administrative, approuve les comptes annuels de l'organisme, oriente l'activité de l'Urssaf en se prononçant sur les différents rapports qui lui sont soumis notamment ceux relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'organisme. Enfin, il règle par ses délibérations, les affaires de l'organisme.

Composition

- 8 représentants des salariés,
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 4 personnes qualifiées
- 3 représentants du personnel

Conseil d'administration (Présidence)



Patrick Henry

Président

(Medef)



Gilbert Chauvet

1^{er} Vice-Président

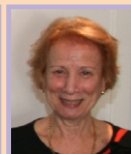
(CGC)



Marc Venaut

2^e Vice-Président

(UPA)



Annie Eveilleau

3^e Vice-Présidente

(FO)

Représentants des salariés

Nadine Dalie, Pierre-Yvon Dalino (CGT)

Sabine Quievreux, Xavier Becker (CFDT)

Annie Eveilleau, Alain Comba (FO)

Jean-Louis Schiano-Lomoriello (CFTC)

Gilbert Chauvet (CGC)

Représentants des employeurs et travailleurs indépendants

employeurs

Patrick Henry, Joseph Giaime, Christian Mabboux (Medef)

Jean-Louis Picoche (CGPME)

Marc Venaut (UPA)

travailleurs indépendants

Paule Prin-Derre (CGPME)

Jean De Gaetano (UPA)

Carine Rigaux (UNAPL)

Personnes qualifiées

Delphine Ronet-Yague

Florence Combe

Anik Angelozzi-Kaigl

Georges Consolo

Représentants du personnel

Antoine Chessa

Jérôme Amico

Stéphane Imbert

Au plan départemental les Conseils départementaux

Mission

Chaque département est doté d'un Conseil dont la composition est paritaire :

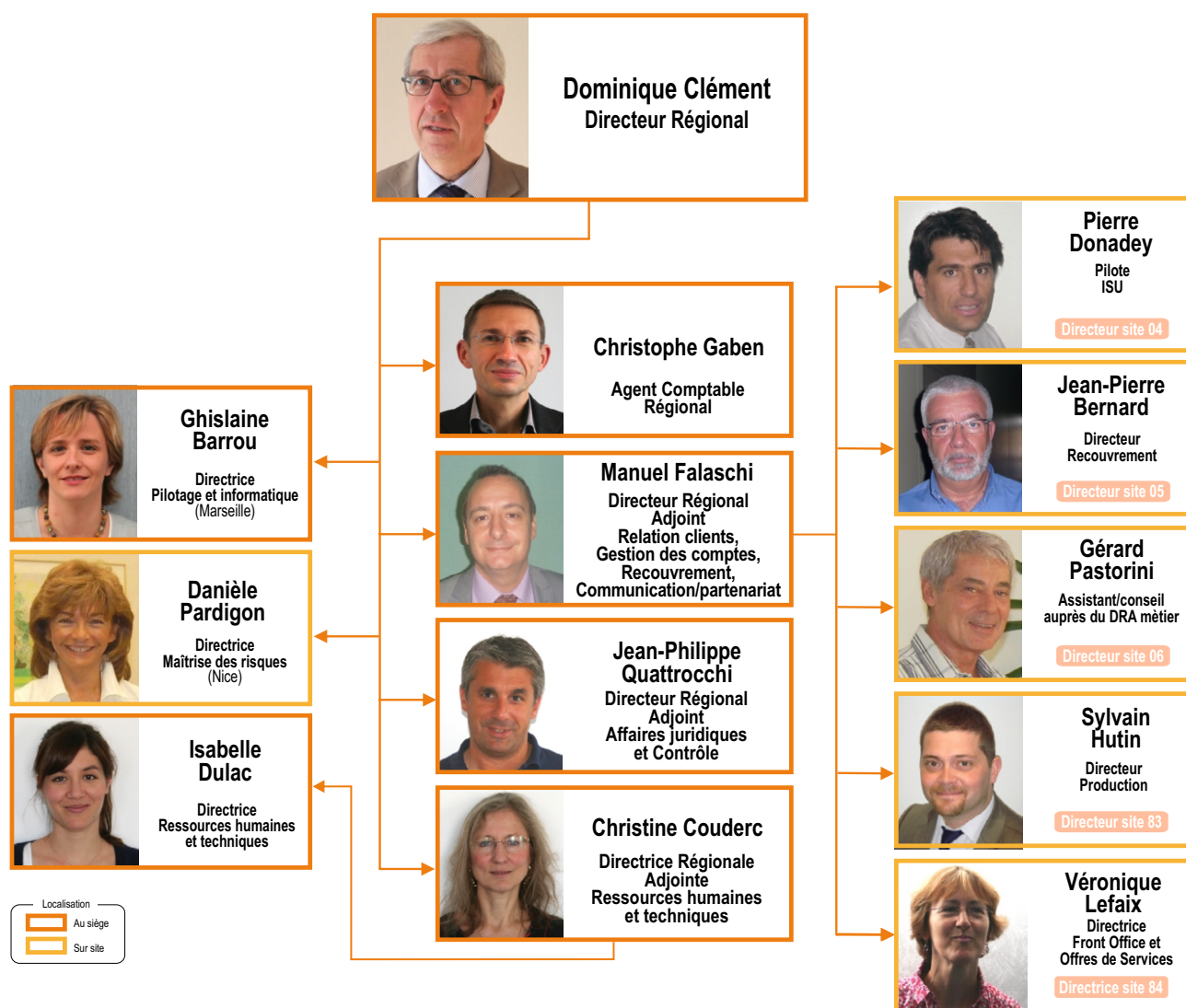
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 8 représentants des salariés.

Les Conseils ont pour mission d'assurer le suivi de l'activité à l'échelle départementale grâce à leur connaissance du tissu socio-économique local.

UN PILOTAGE RÉGIONAL

PRÉSERVANT LES ATOUTS DE LA PROXIMITÉ

la Direction



Vos contacts en région

Direction régionale	04 91 83 48 59	dominique.clement@urssaf.fr
Statistique	04 91 83 52 32	ghislaine.barrou@urssaf.fr
Offres de services	04 90 13 57 01	veronique.lefaix@urssaf.fr
Contrôle	04 91 83 79 32	jean-philippe.quattrocchi@urssaf.fr
Services cotisants	04 94 41 86 15	sylvain.hutin@urssaf.fr
Communication	04 91 83 79 60	manuel.falaschi@urssaf.fr

UNE ACCESSIBILITÉ ASSURÉE SUR TOUS LES POINTS DU TERRITOIRE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Site de Digne-les-Bains

4 ter, avenue du Maréchal Leclerc
Digne-les-Bains

Accueil de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi (sur rendez-vous)
et de 13 h 30 à 16 h 30 (sans rendez-vous)

Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
42, rue Emile-Ollivier
Zup de la Rode - BP 1132
83084 TOULON Cedex

Site de Gap

10, boulevard Georges Pompidou
Gap

Accueil de 8 h à 12 h 30 du lundi au vendredi (sur rendez-vous) et de 13 h 30 à 16 h 45 du lundi au Jeudi

Accueil en visio rendez-vous le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
42, rue Emile-Ollivier
Zup de la Rode - BP 1132
83084 TOULON Cedex

Site d'Avignon

5, rue François 1^{er}
Avignon

Accueil de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
152, avenue de la Californie
06295 NICE Cedex 3

Site de Nice

152, avenue de la Californie
Nice

Accueil de 8h à 16h du lundi au vendredi

Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site de Nice
152, avenue de la Californie
06295 NICE Cedex 3

Site de Marseille

Siège social régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

20, avenue Viton
Marseille

Accueil de 8 h à 16 h du lundi au vendredi

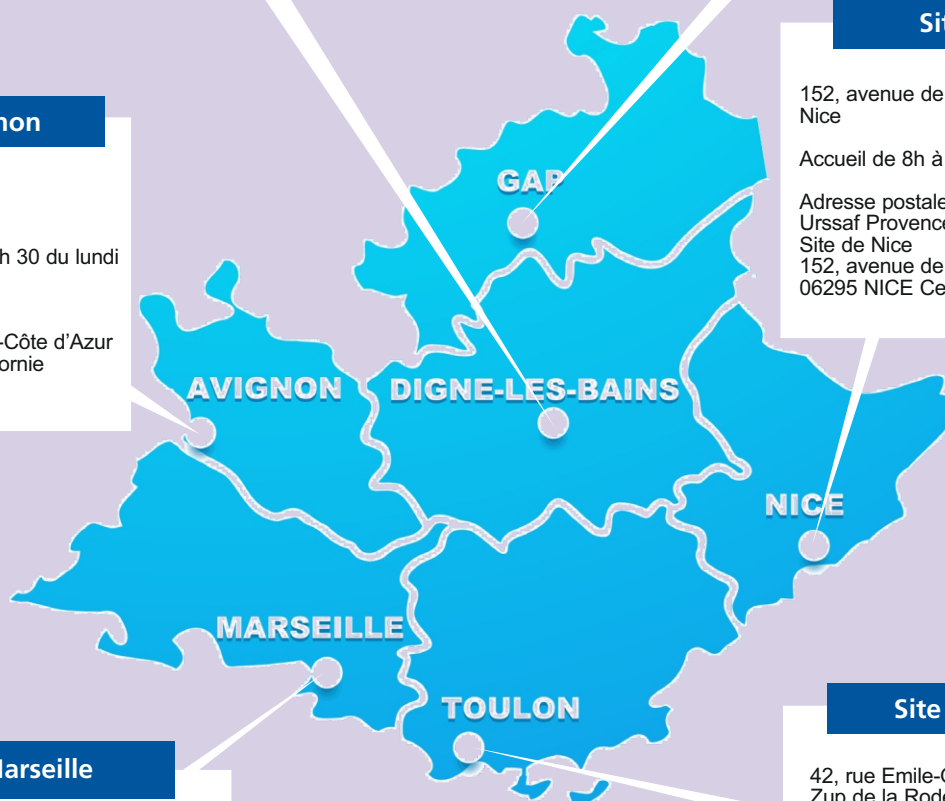
Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site de Marseille
20, avenue Viton
13299 MARSEILLE Cedex 20

Site de Toulon

42, rue Emile-Ollivier
Zup de la Rode
Toulon

Accueil de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Adresse postale :
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site de Toulon
42, rue Emile-Ollivier
Zup de la Rode - BP 1132
83084 TOULON Cedex



3957
(0,118 € TTC / mn)